



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

récidive

Question écrite n° 23279

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proposition formulée par le comité d'organisation de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive consistant à instaurer un accompagnement de la personne placée sous surveillance électronique (PSE). Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en oeuvre.

Texte de la réponse

L'action engagée par le ministère se veut cohérente depuis 2012 : amélioration du parc immobilier pénitentiaire, sécurisation des établissements et mise en oeuvre de dispositifs législatifs et méthodologie de travail en faveur de la réinsertion, de façon privilégiée en milieu ouvert. Ainsi la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, en créant la contrainte pénale, offre une nouvelle alternative aux magistrats pour les publics les plus désocialisés aux fins d'éviter les incarcérations de courte durée. La libération sous contrainte, qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2015, a quant à elle, vocation à réduire notablement le taux de sorties « sèches » de détention en systématisant l'examen de chaque situation individuelle pour envisager un aménagement de peine, dont le placement sous surveillance électronique fait effectivement partie. Ainsi, en lieu et place de la surveillance électronique de fin de peine, instaurée sous le précédent gouvernement uniquement pour réduire la population carcérale mais ne permettant aucunement un accompagnement par le SPIP ni un travail sur les facteurs de réinsertion, la libération sous contrainte doit donner lieu à de véritables aménagements de peines, dans le cadre d'un suivi individualisé et d'un accompagnement vers la sortie de délinquance par le SPIP. A cet effet, ce sont 1000 personnels qui seront recrutés au bénéfice des SPIP, dont 360 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation déjà entrés en formation début septembre 2014 à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, et l'administration pénitentiaire travaille à la rénovation des méthodes d'intervention et de formation de ces professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23279

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3738

Réponse publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9883